



Joindre au dossier :

- ✓ *1 photo d'identité (à coller sur la 3^{ème} page du dossier)*
- ✓ *1 certificat médical pour la pratique de la boxe française*
- ✓ *L'autorisation parentale jointe pour les mineurs.*
- ✓ *Votre règlement (1 ou 2 chèques)*

Pour faciliter la gestion des dossiers :

Merci de rapporter ce dossier d'inscription complet au premier cours.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Année sportive 2019/2020

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Règlements relatifs à l'inscription

Le présent dossier d'inscription doit être retourné, **complété et signé** (par les parents pour les enfants mineurs), **accompagné du règlement et d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Savate BF**, dans les quinze jours suivants sa remise par l'association.

L'inscription doit être réglée obligatoirement en une seule fois au moment du dépôt du présent dossier. Avec accord du responsable sportif le paiement pourra être constitué de plusieurs chèques remis en une seule fois, au moment du dépôt du présent dossier. Ce nombre ne pourra excéder trois chèques.

Les adhérents inscrits sont assurés, dans le cadre de leur pratique sportive, par la compagnie d'assurance **AXA n°4754505204**. Dès réception, les licences fédérales seront remises aux adhérents par l'association.

Règlements relatifs aux séances

La responsabilité des séances est confiée à des entraîneurs diplômés, titulaires d'un monitorat fédéral et/ou d'un diplôme d'état.

Ces diplômés peuvent être consultés sur simple demande. Les cours sont dispensés aux horaires indiqués sur la fiche de renseignements club. La responsabilité des entraîneurs n'est engagée que dans le temps de ces horaires, pour autant que l'adhérent ait effectivement intégré la séance collective (qu'il se soit présenté au responsable de la séance). Ce dernier a toute compétence pour décider d'accepter ou de refuser un adhérent qui arriverait en dehors des horaires indiqués ou qui ne souhaiterait pas s'entraîner, ceci afin de ne pas gêner le bon déroulement de la séance. L'association, et notamment le responsable de la séance, décline toute responsabilité et prise en charge de l'adhérent lors de son renvoi ou en cas de problème consécutif à son départ avant le terme de la séance ; si celui-ci n'a pas prévenu le responsable. Il est d'ailleurs rappelé que la responsabilité de ce dernier n'est engagée que dans l'espace géographique délimité par la salle d'entraînement.

Par ailleurs, il est fortement recommandé aux parents d'accompagner leurs enfants avant le début dans la salle et au terme de la séance.

L'adhérent s'engage à respecter le matériel mis à disposition, les équipements et les parties communes du gymnase. Le lieu d'entraînement étant une salle municipale mise à la disposition du club, ni le président, ni les entraîneurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas de vol (montre, bijoux, effets vestimentaires...)

Les personnes extérieures devront être présentées au responsable de la séance, par l'adhérent accompagnateur qui sera responsable de leurs agissements. Le responsable de la séance pourra exclure une personne extérieure si celle-ci, par son comportement, gêne le bon déroulement de la séance.

En boxe française, une tenue vestimentaire adéquate est exigée (t-shirt, jogging/short).

Par mesure de sécurité, les chaussures type « baskets » sont interdites à l'entraînement. Seules les chaussures de SAVATE boxe française ou à défaut les chaussures à semelles lisses sont autorisées. Les protections spécifiques (coquilles, protège-dents, protège-tibias, protège-poitrine) sont fortement conseillées. **D'autre part, le port des boucles d'oreilles, bijoux et piercings est déconseillé lors des entraînements.**

Règlements relatifs aux conditions générales du club

L'inscription à une compétition, sous les couleurs du club, est soumise à la décision du responsable sportif.

La licence fédérale et la cotisation ne sont pas remboursables, sauf en cas d'accident survenu lors d'un entraînement.

Dans ce cas, il y a nécessité d'établir une déclaration d'accident auprès du club **dans les 3 jours au maximum** après l'incident et dans la mesure où l'interruption de l'activité est d'au moins 3 mois.

A ce moment là et uniquement dans ces conditions nous pourrions effectuer un remboursement de la cotisation, au prorata de la durée restante et déduction faite du montant de la licence.

Un comportement ou des propos jugés incorrects par le comité directeur de BOXAVATE à l'égard des adhérents, des enseignants ou des dirigeants pourront entraîner la cessation de l'abonnement. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera fait.

Règlements relatifs à l'autorisation de publication de photographies

Lors des manifestations ou lors de certains entraînements nous serons amenés à prendre des photographies et à les publier sur **notre site Internet** <http://club.quomodo.com/boxavate/>

L'adhérent autorise donc l'association BOXAVATE à publier sur ses sites Internet, les photographies sur lesquelles il apparaît.
Association sportive Loi 1901 - Déclaration préfectorale : W691058177 - Agrément ministériel XXXXX - Affiliation fédérale : 069043

<input type="checkbox"/> Certificat médical N° licence :

FICHE D'INSCRIPTION

Nom	Prénom	Né(e) le
<hr/>		
Poids :	Grade :	
<hr/>		
Adresse :		
<hr/>		
Code postal	Ville	
<hr/>		

Données importantes et confidentielles, destinées uniquement à vous informer :

Tel :	Mail :
-------	--------

Etes-vous un(e) ancien(ne) licencié(e) du club ? OUI / NON
Si vous êtes nouveau licencié(e), comment avez-vous connu notre Club ?
.....

Quelle activité allez-vous le plus pratiquer cette saison ? Savate BF Savate Forme

Personne à prévenir en cas d'urgence :
Nom : Tel :

Possibilité de régler en 2 fois :

Je joins mon règlement de 210 € (Enfant) - 250 € (Adulte) par chèque à l'ordre de **BOXAVATE**.

Chèque libellé à quel nom : Adhérent / Autre (préciser)

Ci-joint : chèque(s) / Banque :

€ à encaisser le 5 20 Mois N° du chèque

€ à encaisser le 5 20 Mois N° du chèque

NB : les chèques seront encaissés en **septembre, octobre, novembre ou décembre**. La cotisation devra être acquittée au plus tard en décembre.

J'ai bien noté qu'à compter de la date de la remise de mon dossier d'inscription au club, je dispose d'un délai de 15 jours pour fournir un certificat médical d'aptitude à la Savate Boxe Française. Passé ce délai, mon inscription sera validée et je ne pourrai prétendre à aucun remboursement si je présente une contre-indication à la pratique. En tant qu'adhérent, je reconnais avoir lu et approuvé les conditions d'inscription et je m'engage à les respecter.

Date et Signature du licencié,

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

A remplir par le père, la mère, le tuteur, la tutrice ou toute personne ayant l'autorité parentale sur l'enfant inscrit.

Je soussigné(e) Mme, M

autorise mon fils / ma fille.....

- à se licencier au club de BOXAVATE et par conséquent, il / elle respectera les règlements en vigueur
- à participer aux compétitions fédérales et aux rencontres diverses
- J'autorise la publication de photographies sur lesquelles mon enfant apparaît sur le site Internet <http://club.quomodo.com/boxavate/>

Date et Signature du représentant,

Lieu d'entrainement et d'inscription : Salle des Fêtes de COUZON AU MONT D'OR,
106 Avenue du Général De Gaulle (à côté de La Poste)
Les tarifs comprennent l'adhésion, la licence et l'assurance

-18 ans	Adultes
210,00 €	250,00 €

PROCURATION Assemblée Générale

En cas d'absence à l'Assemblée Générale annuelle du club, je soussigné(e)

donne tout pouvoir au comité directeur de BOXAVATE et par conséquent à son représentant légal : **Corinne Razzanti, Présidente de l'association** pour agir à cette occasion en mon nom et lui donne ainsi procuration pour les différents votes présentés à l'ordre du jour de cette assemblée générale.

Date et Signature du licencié,